



DELIBERATION N° 59/2021/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE DSP DE TRANSPORT POUR L'EXPLOITATION DE LA LIGNE N° 7

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 10
Date de convocation : Jeudi 1^{er} Avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39
Vote :
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFU, Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Kenny CHENTUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Seedna DELAR (visioconférence), Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Farah KHAN, Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visioconférence), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA et Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Ruth BIDIOU-CEPRIKA → **Procuration** à Chester LEONCE, Albanie CIPPE → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Eugène EPAILLY → **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Serge FELIX → **Procuration** à Liser CLIFFORD, Chester LEONCE, Nestor GOVINDIN, Sandrine JACQUES → **Procuration** à Serge SMOCK, Elaine JEAN → **Procuration** à Teed GASPARD, Claude PLENET → **Procuration** à Yolande MILZINK-CINCINAT, Marie-Laure PHINERA-HORTH → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Hélène SERVIUS → **Procuration** à Thierry ELIBOX et Eliodore TORVIC → **Procuration** à Corinne SIGER, Yahya DAOUD → **Procuration** à Daniel CASTOR

ÉTAIENT ABSENTS : Dominique BERTONI, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210409-59-2021-CACL-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-6, L1414-4 et L5211-6 ;

Vu l'Ordonnance N° 2020-319 du 25 mars 2020, Portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 104/2015/CACL en date du 17 septembre 2015 approuvant le choix de la société 3G2M en tant que délégataire pour l'exploitation de la ligne urbaine N°7 Matoury-Cayenne ;

Vu la délibération N° 140/2016/CACL en date du 15 décembre 2016 approuvant la cession de la DSP pour l'exploitation de la ligne N°7 de la société 3G2M à la société Monbus.gf (avenant N° 1) ;

Vu la délibération N° 66/2017/CACL en date du 22 juin 2017 approuvant l'avenant N° 2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne N° 7 confiée à la société Monbus.gf qui consiste en la desserte de l'école Saint-Michel et la suppression de la desserte du PROGT, et ce, sans impact kilométrique ;

Vu la délibération N° 66/2019/CACL en date du 18 avril 2019 approuvant l'avenant N° 3 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne N° 7 confiée à la société Monbus.gf qui consiste en l'augmentation de l'offre en particulier aux heures de pointes, l'amélioration de la qualité de service, l'augmentation des fréquences, et ce, sans impact financier ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 29 mars 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public de la CACL réunie en séance le 1^{er} avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mardi 6 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 6 avril 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 59/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant N° 4 à la convention de DSP de transport pour l'exploitation de la ligne N° 7.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 59/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant N° 4 à la convention de délégation de service public de la ligne N° 7.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210409-59-2021-CACL-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

DONNE ACTE de l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la CACL en date du 1^{er} avril 2021 au sujet de cet avenant N°4.

APPROUVE l'avenant N° 4 prolongeant la dite convention de délégation de service publique jusqu'au 31 décembre 2021, avenant entraînant une majoration du montant global de la délégation de service publique de 8 % :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Prolongation	Total
Contributions publiques	1 243 999,78 €	1 182 839,78 €	1 060 519,78 €	1 060 519,78 €	1 060 519,78 €	441 883,24 €	6 050 282,14 €
Recettes intéressement	244 640,00 €	305 800,00 €	428 120,00 €	428 120,00 €	428 120,00 €	178 383,33 €	2 013 183,33 €
Recettes annexes	72 739,90 €	72 739,90 €	72 739,90 €	72 739,90 €	72 739,90 €	30 308,29 €	394 007,77 €
Total	1 561 379,68 €	1 561 379,68 €	1 561 379,68 €	1 561 379,68 €	1 561 379,68 €	650 574,86 €	8 457 473,24 €

Impact avenant	8%
----------------	----

AUTORISEE le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 09 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210409-59-2021-CACL-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021